

vernement de la Colombie-Britannique, indépendamment de l'étude qui en a été faite par le gouvernement fédéral, nous justifie d'avoir favorisé le choix des emplacements déterminés. Tous les témoignages, de nature technique ou autres, m'ont assuré que les emplacements choisis sont les meilleurs pour le Canada en vertu du présent Traité.

La proposition exige la vente, à un acheteur particulier unique aux États-Unis, plutôt qu'à un organisme du gouvernement, durant les 30 premières années, de la part revenant au Canada sur la production des avantages énergétiques d'aval de chaque ouvrage prévu par le Traité. En retour, en plus du paiement, au titre de prévention des inondations de 64, 69 ou 71 millions de dollars américains, le Canada sera payé d'avance en totalité, sous forme d'une somme globale de \$254,400,000 en dollars américains (équivalant à \$275,800,000 en dollars canadiens) au moment de la ratification du Traité. Le contrat de vente ne sera pas forcément renouvelable, de sorte que le Canada est assuré de la possibilité de rentrer pleinement en possession de ses avantages. Le contrat formel et détaillé de vente entre l'Acheteur et la *British Columbia Hydro and Power Authority*, organisme canadien aux fins du Traité, portera sur un vaste éventail de points techniques sur lesquels les deux parties s'entendront. Toutefois, le contrat doit se conformer et est assujéti aux conditions et restrictions générales convenues entre les gouvernements et définies dans l'annexe à l'Échange de Notes.

Aux pages 50 à 54, vous trouverez une étude des plans de rechange ou d'utilisation la plus avantageuse du bassin du Columbia et au dernier alinéa de la page 55, à la conclusion des discussions.

La conclusion définitive à laquelle ont abouti les études énergétiques menées par le gouvernement fédéral porte qu'un plan de mise en valeur comportant une dérivation restreinte de la Kootenay, de préférence à Canal Flats où un ouvrage de peu de hauteur et relativement peu coûteux suffirait, représente l'usage le plus profitable qu'on puisse faire du bassin du Columbia au Canada à des fins de production d'énergie. Les planches reproduites aux pages subséquentes expliquent plus en détail le projet de dérivation en question. Je veux simplement ajouter que, s'il est vrai que ce plan le plus avantageux, à son dernier stade d'exécution, vaudrait un peu moins d'énergie au Canada qu'un projet de dérivation maximum, comme le proposent certains critiques, les dernières quantités d'énergie obtenues d'une dérivation maximum de la Kootenay dans le Columbia ne semblaient pas accessibles à un coût comparable à d'autres sources d'énergie.

Cette conclusion, qui favorise une dérivation restreinte des eaux de la Kootenay est confirmée par des études menées indépendamment par des bureaux canadiens d'ingénieurs-conseils, ainsi que je l'ai dit ce matin dans mon exposé d'introduction.

Maintenant, au milieu de la page 59, les études de l'affectation la plus profitable de ces eaux ont conclu à l'unanimité que le plan adopté était le plus profitable, c'est-à-dire une dérivation limitée de la rivière Kootenay plutôt qu'un plan de dérivation maximum qui aurait produit plus d'énergie électrique, mais qui serait plus coûteux et qui, vu dans son ensemble, ne serait guère rentable. Ces études convergent vers des points de vues unanimes concernant la marge de rentabilité, même sur ce plan d'utilisation optimum des eaux à des fins énergétiques au Canada, s'il était appliqué (et c'est là le point important) indépendamment par des Canadiens au Canada. Ainsi, même le plan le plus profitable du point de vue de la production d'énergie au Canada sur le Columbia ne peut être vraiment avantageux pour le Canada que s'il est mis en œuvre en collaboration avec les États-Unis. Voici le thème qui revient continuellement dans tout l'exposé: notre pays pourrait réaliser ces plans indépendamment et éviter ainsi les accusations de senti-